

APPROBANS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 93 RUE DE LA REPUBLIQUE
13002 MARSEILLE
525 098 786 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE
DU 29 DECEMBRE 2025

Le 29 décembre 2025,

La société **MARANAR CONSEIL ET EXPERTISE**, Société à responsabilité limitée au capital de 100,00 euros, dont le siège social est 43-47 avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 684 340 RCS PARIS,

Représentée aux présentes par son Gérant, **Monsieur Arnaud NAUDAN**,

agissant en qualité de Présidente de la société APPROBANS AUDIT sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de la société SIGNATURE 304, en qualité de Directrice Générale,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination de la société SIGNATURE 304 en qualité de Directrice Générale

La Présidente nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, **sans limitation de durée et à compter de ce jour soit le 29 décembre 2025 :**

La société SIGNATURE 304
Société à responsabilité limitée au capital de 92 800,00 euros
Dont le siège social est 304, avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE
Immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 794 416 891

Représentée par son Gérant, **Monsieur Grégoire BISSON**,

Conformément aux dispositions des statuts, la société **SIGNATURE 304** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société **SIGNATURE 304** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Grégoire BISSON, au nom de la société **SIGNATURE 304** qu'il représente, accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, pour lui-même et pour sa société,

n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

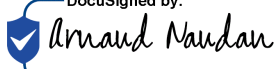
Pouvoirs pour accomplissement des formalités

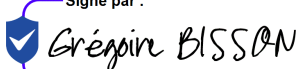
La Présidente donne tous pouvoirs à la **société BDO AVOCATS**, société d'avocats interbarreaux, sise 43-47, avenue de La Grande Armée - 75016 PARIS avec faculté de subdéléguer à la **société LVPRO - LEGALVISION**, SAS au capital de 51 454,80 euros, domiciliée 15, rue de Milan - 75009 PARIS et ses mandataires pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et la Directrice Générale nouvellement nommée.

La Présidente
MARANAR CONSEIL ET EXPERTISE

La Directrice Générale nouvellement nommée¹
SIGNATURE 304

DocuSigned by:

9EE9AEBAFDC2402...

Signé par :

08EB7A7778CE47E...

¹ Signature précédée de la mention : « *Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale* »